

Frais de déplacement

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier :

2019-2020

Trimestre :

Octobre à décembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Commissaire à la lutte contre la corruption	77 032,94 \$